

Invitation à une activité de formation continue



Titre : Mise à jour en immunisation contre le VRS chez les adultes et les enfants | Mastermind: Faire évoluer la prise en charge de la migraine en soins primaires (CEM-262)

No d'activité : 92244

Date : mercredi le 11 décembre 2024

Lieu : Restaurant le pois penché

Coordonnées : 1230 Boul de Maisonneuve O, Montréal QC H3G 1M2 -- Salle Le Cellier

RÉSERVÉE aux omnipraticiens et aux autres professionnels des «CLINIQUES MÉDICALES MIEUX-ÊTRE». Des frais sont applicables pour les non membres de l'AMOM pour les formations de 3 h et plus.

Objectifs

À la fin de ces conférences, le participant sera en mesure de:

Mise à jour en immunisation contre le VRS chez les adultes et les enfants

1. Reconnaître le fardeau du VRS dans notre société (consultations aux urgences, hospitalisations, etc).
2. Reconnaître les symptômes du VRS chez les adultes et la population pédiatrique.
3. Prescrire les vaccins contre le VRS selon la clientèle cible (femmes enceintes, clientèle pédiatrique et adulte) et leur efficacité démontrée, et expliquer aux patients l'intérêt de la procédure

Mastermind: Faire évoluer la prise en charge de la migraine en soins primaires (CEM-262)

Déceler les signes de céphalée secondaire et de maîtriser les critères diagnostiques de la migraine ;

Expliquer les options pour le traitement ponctuel de la migraine ;

Prescrire des interventions pour prévenir la migraine, notamment des approches comportementales et pharmacologiques.

Module 2: Traitement de crise et céphalée par surconsommation de médicaments (CEM-262)

1. Appliquer les principes fondamentaux du traitement ponctuel de la migraine;
2. Choisir un traitement ponctuel adéquat parmi les options offertes en tenant compte des lignes directrices canadiennes, des données cliniques, des caractéristiques du patient et de sa réponse aux traitements précédemment tentés;
3. Reconnaître la céphalée par surconsommation de médicaments et d'établir une stratégie adéquate pour corriger la situation.

Module 4: Facteurs hormonaux et auras (CEM-262)

1. Choisir des options appropriées pour le traitement des crises de migraine menstruelle;
2. Gérer la contraception des femmes qui souffrent de migraines avec aura;
3. Évaluer les options pour le traitement de la migraine pendant la grossesse;
4. Renseigner les femmes sur le pronostic de la migraine durant la périménopause.

Président de séance : Dre Julie Perreault

Horaire

2024-12-11	18:15	18:30	Accueil/Clôture		
2024-12-11	18:30	20:00	Conférence	Mise à jour en immunisation contre le VRS chez les adultes et les enfants	Dr John Yaremko
2024-12-11	20:00	21:00	Conférence	CEM-262 - Module 2-Traitement de crise et céphalée par surconsommation de médicaments	Dre Élisabeth Leroux
2024-12-11	21:00	21:30	Conférence	CEM-262 - Module 4-Facteurs hormonaux et auras	Dre Élisabeth Leroux

L'INSCRIPTION en LIGNE ET la SIGNATURE de la LISTE des PRÉSENCES sont OBLIGATOIRES pour recevoir les crédits de formation (attestation).

Pour vous inscrire, rendez-vous dans la section « Formations et Événements » sur le site www.amom.net. Si vous n'avez pas encore de compte en ligne, vous devrez en créer un.

Veillez noter que le soutien technique pour les inscriptions ne pourra être assuré à moins de 24 heures de la date de la conférence. Nous vous recommandons donc de vous inscrire à l'avance afin de garantir une participation fluide à l'événement.

Les places sont limitées à 40 participants.

L'Association des médecins omnipraticiens de Montréal, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 3.00 heure (s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ (catégorie A). Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Pfizer Canada ULC.

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>

Cette activité donne droit à des allocations du fonds de formation ou du ressourcement.